Challans Gois
Communauté

# Règlement GO !
# Bourse aux projets jeunes

- La majorité des jeunes qui sont investis dans le projet réside sur les communes de Challans Gois.
- Les jeunes ont entre 14 à 25 ans.
- Le projet soutenu est un :
  - Projet culturel
  - Projet sportif
  - Projet citoyen
  - Projet solidaire
  - Projet international
  - Projet environnemental
- Les projets scolaires ne sont pas soutenus par la bourse aux projets de jeune.
- Le dossier est à récupérer auprès du service jeunesse de Challans Gois Communauté.
- Le dossier doit être rendu complet à la date indiquer sur le la première page du dossier.
  Dossier à envoyer par mail à : jeunesse@challansgois.fr ou par courrier : 16 rue du Parc de Pont Habert 85300 Sallertaine.
- Les jeunes présentent le projet lors de la commission organisée par Challans Gois Communauté. Une convocation sera envoyée au représentant du projet.
- La commission est composée de 4 personnes, un membre du service jeunesse de Challans Gois Communauté, un élu, un jeune et un animateur jeunesse.
- La réponse de la commission sera transmise au responsable du projet sous 8 jours.
- La commission peut décider de soutenir ou de ne pas soutenir le projet selon la grille de critère.
- L'aide financière peut varier selon le nombre de projets soutenus et le montant des aides demandée. Le montant de l'aide peut être modifié par la commission.
- Le projet doit être réaliser dans l'année qui suit la commission.
- Une valorisation du projet doit être proposer et programmer au service jeunesse de Challans Gois Communauté sous la forme souhaitée par les jeunes (diaporama, vidéo, photos, articles…).
- Une contrepartie sera mise en place en lien avec la communauté de communes selon les compétences des jeunes.